

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 8 Avril 2022 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Pillon Marynès, Blot Lydie, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Ricquebourg Perrine, Butez Christophe, Pichard Patricia, Letupe Laurent
Pouvoirs: Mme Caule Delphine (à Michel Choisy),

Secrétaire de Séance : M. Pillon Marynes

Budget primitif 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 proposé par monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 307 653.95 €

Dépenses et recettes d'investissement : 193 386.74 €

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition à l'identique par rapport à l'année dernière soit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti:** 41.90 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti:** 36.28%
- **CFE:** 17.83%

Passage à la M57

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Rollot souhaite être retenue par le ministère pour expérimenter la certification des comptes. Dans ce cadre, La commune de Rollot changera de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 : passage de l'instruction M14 (plan comptable) à la M57. Cette nouvelle nomenclature comptable sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 à toutes les collectivités.

Cette instruction a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

Les principales nouveautés induites par la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat unique regroupant le compte de gestion et le compte administratif)
- Une nomenclature par nature plus développée.
- La production d'une nouvelle nomenclature par fonction.
- L'application de nouvelles règles d'amortissement.
- La nécessité d'une dématérialisation totale des actes budgétaires
- Une révision des ratios financiers, en particulier sur la solvabilité de la collectivité et ses marges de manœuvre financières.

VU l'Article 106 de la loi NOTRe,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et signer tous les documents

Modification délibération indemnité régisseur

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal en date du 24/02/2022 avait délibéré afin de revaloriser l'indemnité de responsabilité du Régisseur de la Cantine Garderie à 220 €/an.

Après avis des services de la DGFIP, il s'avère que le montant maximum de l'indemnité est de 110€/an et qu'à ce titre, la commune n'a pas le droit de réviser cette indemnité à la hausse.

Le conseil municipal regrette qu'on ne laisse pas ce genre de décision au Maire qui devrait être le seul décisionnaire en ce qui concerne son personnel.
Cependant, n'ayant pas vraiment la possibilité de s'opposer aux services de la DGFIP, le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer à 110 €/an l'indemnité de responsabilité de l'agent régisseur de la cantine garderie à compter de l'indemnité 2022 versée sur le salaire de juillet 2022 et annule donc la délibération n°9 en date du 24/02/2022.

Plan climat air énergie territorial

Monsieur le Maire explique qu'une personne du pôle grand Amiénois viendra présenter ce sujet en détail lors d'une prochaine réunion.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à atténuer les causes du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. C'est un projet de territoire qui regroupe plusieurs acteurs et qui a été confié au Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Guichet unique FDE80 transition énergétique

Dans le cadre du Plan climat air énergie territorial 2021-2023 le Pôle du Grand Amiénois et le FDE80 ont mis en place un guichet unique de financement de la chaleur renouvelable dans la Somme.

Il est demandé aux communes de recenser les projets de passage aux énergies renouvelables sur les bâtiments communaux

14 juillet et fête locale

Patricia Pichard présente au conseil le programme qui a été décidé lors de la réunion de la commission fêtes et cérémonies.

- 13 juillet au soir retraite aux flambeaux et bal
- 14 juillet vin d'honneur et repas sous chapiteau le midi et jeux au clos l'après-midi.
- Fête locale du mois d'août: samedi soir soirée disco années 80 et fête foraine
Tir du feu d'artifice.
Dimanche après-midi spectacle revue Cabaret.

Questions diverses

Demande de renouvellement intervention éducateur sportif école

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de madame Cornet, Directrice de l'école de Rollot, qui sollicite la commune pour le renouvellement des interventions de l'éducateur sportifs pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût est le même que pour cette année soit 2232 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision contrat assurance AMP.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'après mise en concurrence avec une autre assurance, il a demandé à l'AMP assureur de la commune une révision des tarifs.

L'AMP propose donc une assurance multirisques sans franchise au prix de 5243 €/an au lieu de 6043€ soit une baisse de 15 %.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette proposition commerciale.

Devenir du terrain de longue Paume

Monsieur le Maire explique que le club de longue Paume va cesser ses activités et qu'il faut envisager le devenir du terrain, son entretien, son utilisation, sa requalification ?

Il demande à Marc Choisy (adjoint aux associations) et aux conseillers volontaires de réfléchir et de faire des propositions lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance 21h20